

2 Politique

**CNC/Mandat des conseillers
Les raisons d'une "prorogation"**



Jean-François Ndongou, l'actuel président du CNC.



Photo : l'union

Une vue des membres de la Cour constitutionnelle, lors d'une audience publique.



Photo : DR

Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, auteur de la requête ayant conduit à la prorogation du mandat des membres du CNC.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Sur saisine du chef du gouvernement, Emmanuel Issoze Ngondet, la Cour constitutionnelle a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2017, le mandat des conseillers membres du Conseil national de la Communication (CNC), expiré depuis le 06 mai dernier. Essentiellement parce que les Actes du Dialogue politique devraient impacter la vie de cette institution.

NOMBREUX sont les Gabonais qui se demandent sur

quelle base, les membres actuels du Conseil national de la Communication (CNC) continuent d'agir au nom de cette institution, alors que leur mandat a expiré depuis le 06 mai dernier. Tout simplement parce que, sur saisine du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, la Cour constitutionnelle, organe régulateur du fonctionnement des institutions et des pouvoirs publics, a décidé de prolonger le mandat des intéressés jusqu'au 31 décembre 2017.

Il faut souligner qu'à l'appui de sa requête, le chef du gouvernement a fait valoir que le mandat des

membres du CNC n'a pas pu être renouvelé dans les délais légaux "en raison de la tenue dans notre pays des assises du Dialogue politique ; que les résolutions dudit Dialogue préconisent la réforme profonde du Conseil national de la Communication ainsi qu'il en résulte du Protocole d'accord signé par les parties prenantes ; que de ce fait, le contexte devant être considéré comme un cas de force majeure, la prorogation sollicitée s'avère nécessaire jusqu'à la mise en œuvre de ladite réforme".

Lors de l'instruction de cette requête, les juges de la haute juridiction ont relevé, entre autres, que

"l'article 108 du Protocole d'accord entre les parties prenantes au Dialogue politique prévoit la sortie du Conseil national de la Communication du champ des institutions constitutionnelles pour le transformer en autorité de régulation sous statut juridique d'autorité administrative indépendante ; que l'article 110 du même Protocole énonce que le mode de désignation des membres du Conseil national de la Communication devra être révisé ainsi qu'il suit : trois membres par le président de la République dont deux de la corporation, trois membres par le Parlement dont deux de la corporation, trois membres

par les professionnels du secteur à raison de un pour la presse écrite, un pour l'audiovisuel, un pour la cinématographie ; qu'enfin la durée du mandat des membres du CNC est de cinq ans renouvelable une fois". Par ailleurs, la Cour a constaté qu'il est constant que la mise en œuvre de ces réformes va nécessiter "inéluctablement la modification des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires qui régissent actuellement le Conseil national de la Communication ; qu'au regard du temps nécessaire à l'aboutissement desdites réformes et dans le souci de garantir le fonctionnement

régulier du CNC ainsi que celui d'assurer la continuité du service public, les membres actuels de cette institution doivent demeurer en fonction jusqu'au 31 décembre 2017, au plus tard." C'est donc dans l'attente de la mise en place des réformes recommandées par le Dialogue politique s'agissant du Conseil national de la Communication que Jean-François Ndongou, l'actuel président de cette institution, et ses collègues membres, vont rester en fonction jusqu'à la fin de l'année en cours. Quant à la nature de leurs actes, c'est un tout autre débat.

Au sortir du Dialogue politique

La plate-forme "264 AA" s'implante à Libreville

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Ce regroupement d'associations, organisations non gouvernementales (ONGs) et de personnalités politiques non parties prenantes a pour ambition de promouvoir et veiller à l'application des actes issus des assises d'Angondjé, dans la commune d'Akanda, au nord de Libreville.

LA plate-forme "264 AA" a effectué sa première sortie officielle hier à Libreville. Il s'agit d'un regroupement d'organisations non gouvernementales, d'associations et de mouvements ayant pris part au Dialogue politique initié par Ali Bongo Ondimba. Leur objectif premier est de promouvoir et veiller à l'application des 264 Actes issus du Dialogue d'An-



Photo : COE

La présidente de la plate-forme, Fifi Claire Loembe, lors de son allocution.

gondjé, dans la commune d'Akanda, au nord de Libreville. Toute chose qui justifie la dénomination de ce regroupement : plate-forme "264 AA". Dans son allocution circonstancielle, la présidente nouvellement installée, Fifi Claire Loembe, est revenue

sur l'apport de la société civile lors des assises d'Angondjé qui ont duré près de deux mois. "Cette heureuse initiative du président de la République, chef de l'Etat, son excellence Ali Bongo Ondimba, a vu l'implication de la société civile qui a eu l'honneur d'ouvrir ces assises

en sa phase citoyenne. Celle-ci a exprimé de façon vive et audible les attentes ainsi que les propositions relatives à l'apaisement social qui visent l'amélioration du bien-être des Gabonais mais aussi les mesures d'instauration d'une démocratie véritable, gage de paix, de cohésion sociale

et d'unité nationale", a indiqué la présidente de "264 AA". C'est pourquoi, les membres de cette structure ont décidé, de manière collective, de conjuguer leurs "efforts autour d'un label dénommé plate-forme "264 AA", afin de promouvoir et veiller à l'application des 264

Actes d'Angondjé". Aussi, se sont-ils engagés à initier des démarches visant à interpeller les autorités publiques sur "la nécessité de procéder à la mise en place d'un Comité de suivi des résolutions du Dialogue politique". Sans oublier de solliciter que la société civile soit représentée dans ce comité.

Par ailleurs, les membres de "264 AA" n'ont pas manqué, par la voix de leur présidente, comme l'ont fait d'autres personnalités et structures politiques, de déplorer l'attitude de certains compatriotes de la diaspora quant aux actes de violence dont ont été victimes certains responsables gabonais à l'étranger. Sur ce point, Fifi Claire Loembe et les siens ont dit militer, entre autres, pour l'unité nationale et l'apaisement social.



Photo : COE

Vue de l'assistance venue prendre part à la cérémonie de sortie officielle de 264 AA.

Face aux agressions des personnalités gabonaises à l'étranger

Le Rassemblement des Gaulois exprime sa désolation

M.A.M
Libreville/Gabon

LE parti de Max-Anicet Koumba, "Le Rassemblement des Gaulois", membre de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence a,

comme d'autres, déploré l'attitude d'une partie de la diaspora gabonaise à l'étranger. Le Rassemblement des Gaulois (RG) constate, "avec inquiétude et déplore les différentes agressions subies par certains compatriotes et personnalités politiques

gabonaises dans différents pays amis". Aussi, Max Anicet Koumba et les siens rappellent-ils aux auteurs de ces actes que, "la démocratie ne saurait s'exercer dans un climat de haine et de violence". Non sans mentionner que des moyens légaux existent

"pour faire entendre leurs voix". En outre, "Le Rassemblement des Gaulois" a émis le vœu que son appel soit entendu et a dit "compter sur les pays amis pour faire prédominer les valeurs d'Etat de droit dans leurs territoires respectifs".



Photo : COE

Max Anicet Koumba, président du Rassemblement des Gaulois.